



Décision de radiodiffusion CRTC 2011-506

Version PDF

Ottawa, le 18 août 2011

Groupe TVA inc.
L'ensemble du Canada

Réseau de télévision TVA – renouvellement administratif

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion du réseau de télévision TVA du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012 aux modalités et **conditions** en vigueur dans la licence actuelle.
2. La présente décision ne règle en aucune façon les questions qui pourraient être soulevées quant au renouvellement de cette licence. Le Conseil se prononcera à une date ultérieure sur le renouvellement de cette licence, et les personnes intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

**La présente décision doit être annexée à la licence.*